

AVIS PUBLIC

RÉSOLUTION N° CA24 210233

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que :

- 1° lors de sa séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2024, le conseil d'arrondissement de Verdun a adopté, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA08 210003), la résolution n° CA24 210233 afin de permettre une pente de toiture de 4:12 pour le bâtiment principal situé au 1626, rue Lloyd-George, lot 1 200 350;
- 2° à la suite de la décision du 6 novembre 2024 du directeur de la Planification et de la mise en valeur du territoire du Service de l'urbanisme et de la mobilité d'approuver cette résolution, le greffier adjoint de la ville a délivré, le 11 novembre 2024, un certificat de conformité attestant que cette résolution est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire;
- 3° conformément à l'article 133 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) et aux articles 137.2 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), cette résolution est entrée en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité à son égard, soit le 11 novembre 2024;
- 4° copie de cette résolution peut être consultée du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h, ainsi que le vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30, au bureau de la soussignée situé au :

Bureau du Secrétaire d'arrondissement
4555, rue de Verdun, bureau 104
Verdun (Québec) H4G 1M4

Donné à Verdun, le 12 novembre 2024.

Stephanie Zhao Liu (original signé électroniquement)

Stephanie Zhao Liu
Secrétaire d'arrondissement